

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU Tournoi A de Petit-Caux.

Article 1 : Présentation

Club organisateur : Échiquier de Petit-Caux

Nom du tournoi : 1^{er} Tournoi A des parties rapides de Petit-Caux

Date : Dimanche 02 Mars 2025

Lieu : Salle René Cassin, Rue Val des comtes, St Martin En Campagne- Petit-Caux.

Le tournoi est homologué FIDE : prise en compte Elo FIDE, Avril 2025

Il est ouvert à tous les licenciés A ou B dont le elo > 1600 en 2025. Aucune inscription sur place.

Article 2 : Règles et Appariements

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (93^{ème} Congrès de Chennai, entrée en vigueur le 01 Janvier 2023).

L'article A.5 s'applique pour l'intégralité du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04.3 87^{ème} Congrès à Baku 2016)

Seront appariés à la 1ère ronde, tous les joueurs licenciés qui auront réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Cadence

Cadence : 12 minutes + 3 secondes par coup.

Article 4 : Horaires

Rondes 1 à 4 : La première ronde commence à 09h30 puis les rondes reprennent 5 minutes après la dernière partie de la ronde en cours.

Rondes 5 à 9 : La cinquième ronde commence à 13h45 puis les rondes reprennent 5 minutes après la dernière partie de la ronde en cours.

Vérification des licences : **Dimanche 02 Mars de 8h30 à 9h15.**

Clôture des inscriptions : **Samedi 01 Mars, Minuit ou dès que le nombre maximum de joueurs est atteint, soit 60 Joueurs**

Article 5 : Droits d'inscriptions

Adultes : 20 €

Jeunes : 10 €

GMI et MI : Gratuit

MF Demi-Tarif

La liste des prix sera affichée sur écran et disponible auprès de l'arbitre avant la ronde 5.

Les prix ne sont pas cumulables.

La présence du joueur ayant reçu un prix est obligatoire.

Les prix du classement général, les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : Prix du classement général, puis Prix spéciaux.

Article 6 : Classement

Le départage des ex aequo :

- 1- Buchholz
- 2- Buchholz tronqué
- 3- Performance

Article 7 : Forfaits

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au 06 70 19 66 79, en précisant ses nom et prénom.

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme joueur ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée en annexe) et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

L'aire de jeu comprend la zone de jeu+ les toilettes + l'espace fumeur + la buvette.

Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints et non porté sur soit en dehors de la zone de jeu, un téléphone qui émet un son ou son utilisation entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Article 11 : Arbitre Principal

M Gaëtan Deregnacourt, Arbitre Fédéral Open 2 agréé FIDE.

Arbitre secondant M Marc Chemin, Arbitre Fédéral stagiaire Club

Article 12 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 : Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principal :

Signé Gaëtan Deregnacourt

L'organisateur :

Signé Sandrine Deregnacourt